

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2023.078

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :

Tarifs municipaux 2024

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 22 novembre 2023

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des services
municipaux qui seront applicables en 2024.

Monsieur le Maire présente les tarifs municipaux proposés.

Centre Socio-Culturel

		complet sauf salle réunion (qui est ajoutée gratuitement si besoin)	salle réunion/bar/hall	salle réunion
	Caution	700 €	400 €	200 €
½ journée (4 h en journée)		Location	Location	Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur			50 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation			30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)

		Location	Location	Location
1 jour	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	600 €	150 €	100 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	350 €	80 €	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	150 €	80 €	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	350 €	150 €	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	350 €	150 €	50 €
	Associations extérieures (rifles ou loto)	600 €	pas de location	pas de location
	Associations Saint-Satur (rifles ou loto)	200 €		
2 jours		Location	pas de location	
	particuliers et sociétés et associations extérieures à Saint-Satur	1 100 €		
	Particuliers, sociétés et associations de Saint-Satur	600 €		
	Associations extérieures (rifles ou loto)	1 100 €		
3 jours		Location	pas de location	
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	1 200 €		
	particuliers et sociétés de Saint-Satur	700 €		
	associations 1 créneau 2h/semaine/ an	500 €		200 €

Les associations de Saint-Satur disposeront de la salle un jour gratuitement par an à l'exception de l'organisation de rifflés ou lotos.

Les associations de Saint-Satur bénéficieront de trois mises à disposition gratuite pour l'organisation de manifestations culturelles (concert, théâtre...).

L'office de tourisme du Grand Sancerrois disposera de la salle gratuitement pour des réunions d'information ou pour l'assemblée générale.

La Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire disposera de la salle gratuitement pour des réunions et pour le centre de loisirs.

Les organismes publics (Communauté de Communes, Région, Etablissement Public Loire, les Syndicats) disposeront de la salle gratuitement pour des réunions et pour le centre de loisirs.

Le Comité des Fêtes de Saint-Satur disposera de la salle gratuitement, hormis pour l'organisation de lotos ou rifflés

Les écoles de Saint-Satur et l'APE des écoles de Saint-Satur disposeront de la salle gratuitement.

Les Amis de l'Abbatiale disposeront de la salle pour l'organisation des Puces gratuitement pour l'organisation des Puces.

L'ADMR disposera de la salle gratuitement pour l'organisation de la braderie annuelle.

La Croix Rouge disposera de la salle gratuitement une fois par an.

Le collège F. LECA pourra disposer de 10 créneaux de 2h gratuits par an, sous respect de réalisation du ménage.

Les demandes d'occupation prolongées onéreuses donneront lieu à une délibération spécifique du conseil municipal pour la fixation du tarif applicable.

Retenue en cas d'insuffisance de ménage : 50 €/heure.

Mme MAITREPIERRE demande si le Foyer du Collège peut bénéficier du tarif réduit aussi. M. JALBY va étudier le dossier.

CIMETIERE 2023

Concession pleine terre 15 ans

Simple : 250 € double : 550 €

Concession pleine terre 30 ans

Simple : 550 € double : 1200 €

Columbarium

15 ans : 300 € 30 ans : 600 €

GARDERIE

Tranche pour calcul du Quotient Familial (QF)	QF inférieur à 581 €	QF supérieur ou égal à 581 €
Moins de 20 unités par semaine	0.45 € la demi-heure	0.50 € la demi-heure
Plus de 20 unités par semaine	0.40 € la demi-heure	0.45 € la demi-heure

Sauf circonstances exceptionnelles, chaque dépassement d'horaire entraînera une facturation forfaitaire supplémentaire de 5 €.

Tarif ATELIER THEATRE : 80€ pour l'année + le coût de fréquentation effective de l'enfant à la garderie.

CANTINE

Tranche quotient familial	0-599	600-1199	1200 et +
Tarif	1€	2,55€	3,05€

Une majoration de 5 € supplémentaire sera pratiquée sur le prix du repas en cas de fréquentation sans réservation du service.

TRANSPORT SCOLAIRE

Frais d'inscription : 25 € par enfant.

DROITS DE PLACE COMMERCANTS NON SEDENTAIRE (Marché...)

	Abonné	Non Abonné
Droit de place	0,17 € / m ²	0,37 € / m ²
Branchement électrique	1,83 € / jour	

DROITS DE PLACE PORT DE PLAISANCE

DROITS DE PLACE :

Tarifs du port de plaisance de Saint-Satur			
Longueur	Nuitée	Mensuel octobre-mars	Mensuel Avril-septembre
< 6 m	8,50 €	50 €	65 €
6 - <8 m		55 €	70 €
8 - <10 m	10,50 €	65 €	90 €
10 - <12 m		75 €	105 €
12 - <15 m	11,50 €	115 €	140 €
15 - <20 m	14 €	130 €	165 €
20 - <30 m	16 €	145 €	175 €
30 m et plus	20 €	160 €	205 €

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ET EAU DU PORT DE PLAISANCE

Electricité	Eau
4 € / j	4 € / j

Mairie

Salle de réunion : mise à disposition gratuite des associations pour l'organisation de permanences ou réunions.

Salle du conseil de la mairie :

		salle réunion
	Caution	200 €
½ journée (4 h en journée)		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	50 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)
1 jour		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	100 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	50 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs municipaux 2024 présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Pierre Touzery, the Secretary.

